



COMMUNES ASSOCIEES  
D'OUTARVILLE  
LOIRET

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 05 avril 2018 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Mercredi 11 avril 2018** à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents** : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL.

**Excusés** Yves GAÏTANAROS (pouvoir à André Villard), Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID, Pauline LELUC (pouvoir à Daniel Chain).

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents en début de séance : 9  
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance : 2  
Nombre de pouvoirs : ..... 2  
Nombre de votants : ..... 13

Le Conseil Municipal a nommé Madame Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 21 Mars dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

*Monsieur Foucher demande à ce que son sens de vote figure explicitement.*

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2018 est adopté à la majorité (1 voix contre M Foucher)

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

**I - DELIBERATIONS :**

**1-Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Service des Eaux**

*(Voté en début de séance avant les comptes administratifs)*

**Délibération 16-2018 (10 voix pour – 1 voix contre)**

**2-Vote du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Service des Eaux.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,  
Vu la délibération en date du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,  
Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2017,  
Vu les conditions d'exécution du budget 2017,

**Proposition :**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 arrêté comme suit :**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste a réaliser	Réalisé
DEPENSES	28 412.36€	31 806.60€	114 974.68€
RECETTES	38 927.65€		108 550.47€
RESULTAT	10 515.29€	- 31 806.60€	- 6 424.21€

Vu l'avis de la commission des finances entendue,

**Délibération 17-2018(9 voix pour – 1 contre)**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**3-Affectation du Résultat 2017 sur le Budget Service des Eaux 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	108 550.47€
Depenses	114 974.68€
Resultat deficit de l'exercice 2017	- 6 424.21€
Excedent 2016	183 849.68
Disponible a affecter	177 425.47€

En section d'investissement	
Recettes	38 927.65€
Depenses	28 412.36€
Resultat excédent de l'exercice 2017	10 515.29€
Excedent N-1 2016	38 236.23€
Restes à réaliser en dépenses	31 806.60€
Excedent d'investissement	48 751.52€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,  
DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	<b>177 425.47€</b>
--	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 contre valide l'affectation du résultat 2017 du service des eaux.  
**Délibération 18- 2018 (10 voix pour – 1 contre)**

#### **4-Vote du Budget Primitif 2018 du Service des Eaux**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2018 du Service des Eaux. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

##### **- Section de Fonctionnement :**

. Dépenses : 327 991.51 €

. Recettes : 327 991.51€

##### **- Section d'Investissement :**

. Dépenses : 187 767.52€

. Recettes : 187 767.52€

##### **Décision :**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances,

##### **Décide**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2018 du Service des Eaux.

**Délibération 19-2018 (10 voix pour et 1 contre)**

#### **05-Approbation du Compte de Gestion 2017 Budget annexe Assainissement**

**Délibération 20-2018 (10 voix pour et 1 contre)**

#### **06-Vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe Service Assainissement.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

##### **Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,  
Vu la délibération en date du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,  
Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2017,  
Vu les conditions d'exécution du budget 2017.

##### **Proposition :**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 arrêté comme suit :**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste a réaliser	Réalisé
DEPENSES	28 029.64€	31 936.49€	79 570.51€
RECETTES	57 207.08€	6 160.00€	48 059.93€
RESULTAT	29 177.44€	- 25 776.49€	- 31 510.58€

Vu l'avis de la commission des finances entendue,

**Délibération 21-2018 (9 voix pour et 1 voix contre)**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

#### **07-Affectation du Résultat 2017 sur le Budget Service Assainissement 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Compte Administratif 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<b>En section de Fonctionnement</b>	
Recettes	48 059.93€
Excédent N-1	23 027.57€
Dépenses	79 570.51€
Disponible a affecter	- 8 483.01€

<b>En section d'investissement</b>	
Recettes	57 207.08€
Excédent N-1 2016	38 029.48€
Depenses	28 029.64€
Restes à réaliser en dépenses	31 936.49€
Restes a réaliser en recettes	6 160.00€
Excédent d'investissement	67 206.92€

**Report du déficit de fonctionnement 2017 : - 8 483.01**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 contre adopte valide l'affectation du résultat du service assainissement  
**Délibération 22-2018 (10 voix pour et 1 contre)**

### **08-Vote du Budget Primitif 2018 du Service Assainissement**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2018 du Service Assainissement. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

#### **- Section de Fonctionnement :**

. Dépenses : 101 530.94€

. Recettes : 101 530.94€

#### **- Section d'Investissement :**

. Dépenses : 106 407.92€

. Recettes : 106 407.92€

#### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

**Décide**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2018 du Service Assainissement.

**Délibération 23-2018 (10 voix pour et 1 voix contre)**

### **09-Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal.**

**Délibération 24-2018 (11 voix pour et 1 contre)**

### **10 -Approbation du compte administratif 2017 du budget Principal.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2017,

Vu les conditions d'exécution du budget 2017.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	130 212.82€	47 661.68€	960 927.48€
RECETTES	205 290.94€	45 030.00€	969 493.93€
RESULTAT	75 078.12€	- 2 631.58€	8 566.45€

#### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 arrêté comme suit :

Vu l'avis de la commission des finances entendue,

**Délibération 25-2018 (10 voix pour et 1 contre)**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **11 -Affectation du Résultat 2017 sur le Budget Principal 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	969 493.93€
Excedent N-1 2016	256 376.37€
Dépenses	960 927.48€
Disponible à affecter	264 942.82€

En section d'investissement	
Recettes	205 290.94€
Dépenses	130 212.82€
Deficit N-1 2016	41 254.08€
Restes à réaliser en dépenses	47 661.68€
Restes a réaliser en recettes	45 030.00€
Excédent d'investissement	33 824.04€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	<b>264 942.82€</b>
--	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 contre valide l'affectation du budget principal .

**Délibération 26-2018 (11 voix pour et 1 contre)**

### **12-Vote des Taux des trois taxes locales**

Monsieur Auguste DA SILVA arrive en cours de séance. Le nombre de votants passe à 13.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1379,1407 et suivants et 1636B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu l'avis de la commission des finances,**

**Compte tenu des éléments budgétaires, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017, à savoir :**

<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>10.75%</b>
<b>TAXE FONCIERE</b>	<b>15.93%</b>
<b>TAXE /FONCIER NON BATI</b>	<b>38%</b>

**Compte tenu de l'augmentation des taux d'imposition et des bases définitives pour 2017, le produit fiscal attendu pour 2018 est estimé à 444 345€, considérant que la croissance des bases restera dynamique.**

	<b>Bases estimées 2018</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Produit fiscal 2017 attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1 369 000</b>	<b>10.75%</b>	<b>147 168€</b>
<b>Taxe Foncière</b>	<b>1 085 000</b>	<b>15.93%</b>	<b>172 841€</b>
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>327 200</b>	<b>38%</b>	<b>124 336€</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>444 345€</b>

**Au vu de ces éléments, il est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la Commission des Finances,**

**D'augmenter les taux d'imposition suivants pour 2018 :**

**Pour la Taxe d'Habitation : 10.75%**

**Pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15.93%**

**Pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 38%**

**Délibération 27-2018 (11 voix pour – 1 contre et 1 abstention)**

### **13-Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune.**

Exposé :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la Commune. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

#### **- Section de Fonctionnement :**

. Dépenses : 1 102 229.82 €

. Recettes : 1 102 229.82€

#### **- Section d'Investissement :**

. Dépenses : 344 663.04€

. Recettes : 344 663.04€

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

**Décide**

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2018 de la Commune.

**Délibération 28-2018 (12 voix pour et 1 contre)**

### **14- Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental – Volet 3- mobilité –Opération de création d'un office cuisine à la salle des fêtes**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour demander une subvention au titre du fonds départemental volet 3 mobilité pour l'opération de création d'un office cuisine à la salle des fêtes.

**Délibération 29-2018 (12 voix pour et 1 abstention)**

### **II – Décisions**

Décision 2018-06 (contrat élévateur mairie)

Décision 2018-07 (contrat travaux de prestations agricoles)

Décision 2018-08 (contrat d'entretien des pelouses)

### **III- Affaires diverses**

#### **Cérémonie du 8 mai 2018**

Rassemblement à

- 10h30 à Allainville en Beauce

- 10h30 à Saint Pérary Epreux

- 11h00 à Outarville

Suivi du pot de l'amitié à la salle Lesecq

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Outarville, le 11 avril 2018

Le Maire

M.CHAMBRIN